

nable juge White, de Sherbrooke. Ce dernier fit un rapport dans le même sens que les premiers dont je viens de parler.

Comme la partie intéressée n'est pas encore satisfaite, puisque ces rapports ne lui donnent pas raison dans ses prétentions, et comme elle prétend que les témoignages recueillis lui sont favorables, je demande la production de ces témoignages, exhibits et rapports afin de montrer que le gouvernement est disposé à rendre pleine justice.

La proposition est adoptée.

ACTE CONCERNANT L'USURE.

M. J. A. C. MADORE (Hochelaga), dépose un projet de loi concernant l'usure.

Le PREMIER MINISTRE (sir Wilfrid Laurier) : Veuillez donner des explications.

M. MADORE : Comme le bill n'est pas encore imprimé, je demanderai d'attendre à la deuxième lecture pour donner des explications.

La motion est adoptée, et le bill lu une première fois.

ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

M. HUGH GUTHRIE (Wellington-sud) : M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada en réponse au discours du trône. Permettez-moi d'abord, au moment où je me lève pour accomplir cet important devoir, permettez-moi de dire que je suis profondément touché de l'honneur bien grand que l'on m'a fait en me confiant une tâche aussi honorable. Je n'ignore pas les difficultés qui se dressent devant moi, et, M. l'Orateur, je prierai respectueusement cette Chambre d'accueillir mes modestes efforts avec la bienveillance que, dans le passé, elle a témoignée aux honorables députés qui se sont trouvés dans mon cas. Qu'il me soit permis de dire, pour faire voir quelle est mon inexpérience—et votre bienveillance à mon endroit, je me plais à le croire, n'en sera, pour cela même, que plus grande—qu'il ne m'avait jamais été donné, avant ces deux ou trois derniers jours, d'assister aux délibérations de cette Chambre, pas même en qualité de spectateur. C'est donc en toute sincérité, et non par obéissance à une formalité banale, que je prie la Chambre d'accorder un moment son indulgente attention à mes humbles efforts pour m'acquitter de la tâche flatteuse qui m'est dévolue.

Si les circonstances qui ont accompagné l'ouverture de ce parlement sont à la fois graves et solennelles, les honorables députés observeront avec moi qu'elles sont aussi sans exemple dans l'histoire de cette Chambre. Nous sommes au début de la première session d'un nouveau parlement ; nous en-

trons dans la première année d'un nouveau siècle ainsi que dans la première année du règne d'un nouveau souverain. Si ces circonstances donnent à la présente session un caractère plus ou moins unique, il en est d'autres qui la rendent plus solennelle que d'ordinaire. Pendant le peu de temps qui s'est écoulé entre la dissolution du parlement survenue cet automne et la présente réunion de la Chambre, un événement s'est produit dans l'Empire britannique qui a rempli le monde de son importance et de sa gravité : la mort de notre souveraine dame la reine, suivie de la transmission de la couronne à son illustre fils et successeur, Sa Majesté le roi Edouard VII. Je me reconnais incapable d'ajouter aux hommages élogieux que l'on a déjà rendus en cette enceinte à la mémoire de la reine défunte, hommages qui révélaient si pleinement les sentiments non pas seulement de cette Chambre, mais qui sont également l'écho des sentiments de la population entière du pays. Qu'ils me soit permis de faire observer, à ce propos, que le long règne qui vient de se clore apparaîtra longtemps dans l'histoire anglaise comme un point lumineux vers lequel les regards des Canadiens se porteront avec gratitude et vénération. C'est sous ce règne que la nation canadienne a vu le jour, qu'elle est sortie d'un état colonial relativement obscur pour prendre le haut rang qu'elle occupe aujourd'hui dans l'empire. C'est sous ce règne que notre constitution nous fut non seulement donnée, mais qu'elle fut aussi modelée au point de devenir le système presque parfait de gouvernement qu'elle est de nos jours. Il est flatteur de savoir que notre constitution a largement servi de modèle à la fédération des vastes possessions britanniques de l'autre côté du globe. Au peuple de la confédération australienne le peuple du Canada présente ses plus cordiales salutations et ses plus chaudes félicitations.

Sa défunte Majesté est montée sur le trône à la suite d'une longue lignée de nobles ancêtres, d'une lignée à laquelle son propre règne a ajouté une dignité et un éclat incomparables. Et, M. l'Orateur, dans le deuil que crée sa mort, il nous est encore doux de savoir qu'elle laisse une nombreuse descendance issue de son propre sang royal qu'il plaira à Dieu, nous l'en prions, de conserver longtemps afin qu'elle puisse régner sur nous.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. GUTHRIE : La population apprendra avec joie que la Canada a invité Son Altesse Royale duc de Cornwall et d'York à terminer par une visite en ce pays le voyage qu'elle se propose de faire en Australie. Son Altesse royale a daigné accepter cette invitation, et tous les Canadiens, sans distinction, vont préparer une digne réception à ce noble prince, non seulement à cause de la haute situation qu'il occupe en qualité